



## TERMES DE REFERENCE

**Etude régionale sur les caractéristiques du parcours de la prise en charge des enfants, privés de familles, en situation de handicap, et en institution dans la région de Souss-Massa-Draa, Maroc**

<b>Lieu mission :</b>	<b>Région Souss-Massa-Draa, Maroc</b>
<b>Type mission :</b>	<b>Consultation pour une étude transversale (interventions et actions de l'ensemble des acteurs sur la protection de l'enfance) sur la prise en charge des enfants abandonnés, handicapés et en institution</b>
<b>Date de début de l'intervention :</b>	<b>Mai 2013</b>

**Avril 2013**

## Contexte

L'Association de l'Enfance Handicapée (AEH) et Handicap International (HI) ayant des activités d'appui auprès de partenaires dans le secteur de la protection de l'enfance dans la région de Souss Massa Drâa ont été interpellés par la nécessité de faire une étude transversale portant **sur la prise en charge des enfants abandonnés, handicapés et en institution**. En effet selon une étude récente<sup>1</sup> l'UNICEF et la Ligue Marocaine de Protection de l'Enfance, un bilan inquiétant est dressé quant au phénomène d'abandon d'enfants dans le pays. Ainsi en 2008, 6 480 enfants étaient abandonnés, soit 2 % du total des nouveaux nés du pays. Dans une majorité de cas, l'abandon serait lié à une grossesse non désirée ou hors mariage. Parmi ces enfants, plus de 18 % sont en situation de handicap au niveau national, et **ce taux atteint 23% dans la région de Souss Massa Drâa**. Une grande partie des déficiences serait due à des tentatives de contraception non médicalement encadrées. De plus, une partie des abandons des enfants handicapés serait liée à un rejet de l'enfant une fois sa déficience découverte. Souvent exclus du processus de Kafala (adoption) les enfants handicapés sont pris en charge dans les structures d'accueil, dont une majorité est sous tutelle de l'entraide nationale et gérées par les associations. A ce jour, au Maroc, plus de 80 000 enfants privés de famille ou en situation vulnérable sont accueillis dans ces établissements de Protection Sociale, malgré un manque de données officielles, le pourcentage d'enfants handicapés se situerait autour de 20 %.

Le projet « Droits de l'enfant : Promotion et application des droits des enfants handicapés privés de famille au Maroc » vise l'une des franges de la population la plus marginalisée et la plus discriminée au Maroc: les enfants privés de famille vivant en institutions, et plus particulièrement les enfants handicapés accueillis dans ces structures. Les rares données disponibles, ainsi que les visites de terrain effectuées pour préparer cette action, font en effet état de situations particulièrement problématiques, à la fois pour les enfants handicapés eux-mêmes - dont les modes de prise en charge sont le plus souvent inadaptés - mais aussi pour les professionnels présents quotidiennement auprès d'eux. L'action vise donc en premier lieu à inscrire cette question à l'agenda politique national et local, en la replaçant dans une perspective de respect des droits de l'homme et des engagements internationaux de l'Etat Marocain. L'action doit ainsi permettre à terme que les politiques et stratégies nationales intègrent les standards internationaux et l'approche droit dans le domaine de la protection de l'enfance abandonnée, en se basant notamment sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et sur la Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH).

## Problématique

La finalité du projet, dont cette étude transversale fait partie, est d'améliorer les conditions et la qualité de prise en charge des enfants handicapés privés de famille en institution, sachant que ces améliorations

---

<sup>1</sup> « *Enfance abandonnée au Maroc : Ampleur, état des lieux juridique et social, vécus* », UNICEF, Ligue Marocaine de Protection de l'Enfance, Maroc, 2010

reposent sur une synergie et une convergence des interventions mises en œuvre par les acteurs afin de garantir et d'assurer la protection de l'enfance privée de famille handicapée en institution.

Pour ce faire, cette étude est centrée sur l'implication des professionnels responsables, et des acteurs du parcours de l'enfant depuis son abandon jusqu'à la vie en institution. Par conséquent, l'évaluation du système de coopération et des mécanismes transversaux de collaboration permettra de dresser un portrait de la situation actuelle, et ensuite de préconiser des améliorations sur les modalités de prise en charge en accord des standards internationaux de protection et de droit de l'enfant handicapé.

Précisons que c'est l'ensemble du territoire de la région de Souss-Massa-Draa, notamment l'ensemble des établissements accueillant les enfants abandonnés handicapés qui est visé par cette mission sachant que dans cette région, il y aurait selon les données disponibles (2006) près de 23 % des enfants accueillis par ces institutions qui seraient en situation de handicap.

## **Objectifs et résultats attendus**

### **❖ Objectif principal et spécifique**

L'objectif principal du projet vise à :

L'amélioration de la qualité de prise en charge des enfants en situation de handicap en institution, dans le respect des instruments internationaux pour lesquels le Maroc s'est engagé dans la région de Souss-Massa-Draa.

L'objectif spécifique est :

D'améliorer les mécanismes et les dispositifs de coordination et de concertation entre les différents acteurs et intervenants impliqués dans la prise en charge des enfants handicapés privés de famille en institution.

### **❖ Les résultats attendus de l'étude :**

Activités à mener :

Décrire les trajectoires des enfants abandonnés et handicapés, les modes de leur prise en charge et de l'implication et les niveaux de responsabilité des acteurs dans la réalisation dans la région de Souss Massa Drâa.

Pour ce faire, il sera nécessaire de dresser un portrait des trajectoires des enfants par des entretiens auprès de ces derniers, de caractériser les modes de prise en charge par des entretiens auprès des professionnels et des directions des établissements, mais aussi de prendre en compte tous les représentants externes (juges, Police, Personnel de santé etc.) qui ont un rôle à jouer sur les orientations des trajectoires des enfants. S'agissant du rôle des représentants externes, il serait nécessaire d'évaluer les systèmes de coopération et des mécanismes transversaux de collaboration

entre les différents intervenants impliqués dans le parcours de la prise en charge des enfants abandonnés handicapés.

#### ❖ **Contenu de l'étude dans la région de Souss-Massa-Draa**

**L'étude se divise ainsi en deux parties :**

**Une première partie largement descriptive, permettra d'avoir un portrait de la trajectoire des enfants, du mode de prise en charge et de l'implication et des niveaux de responsabilité des acteurs institutionnels**

1. Description des trajectoires des enfants abandonnés et handicapés vers une prise en charge institutionnelle
2. Description des modes de prise en charge des enfants abandonnés et handicapés
3. Description de l'implication et des niveaux de responsabilité des acteurs dans la réalisation et des conditions de la prise en charge institutionnelle

**Une deuxième partie analytique portant :**

Sur les systèmes de coopération et des mécanismes transversaux de collaboration entre les différents intervenants impliqués dans le parcours de la prise en charge des enfants abandonnés et handicapés.

### **Approche et cadre méthodologique**

i) Attendu une valorisation de l'approche participative de la part de l'AEH, d'Handicap International et de tous les partenaires contribuant à l'avancement et au suivi de l'étude, les modalités telles que des rencontres de suivi avec le comité de pilotage, les dates de restitution du rapport et des recommandations devront être précisées en respectant cette orientation.

ii) Attendu une valorisation du respect des droits selon les normes et les cadres législatifs nationaux et internationaux de protection de l'enfant, l'examen de toutes les procédures officielles liées à la Kafala, et la manière dont elles sont concrètement mises en œuvre sur le terrain devra être donné.

iii) Attendu la grande étendue territoriale de la région Souss-Massa-Draa, le nombre important de provinces (9), du pôle urbain Agadir-Inzegane, mais aussi des zones rurales dispersées dans les provinces, l'étude devra ressortir les particularités et les spécificités propres à chacune de ces composantes lors de la collecte des données descriptives.

iv) Attendu les résultats de l'étude sur l'enfance abandonnée au Maroc réalisée par l'UNICEF et la LMPE publiée en 2010, notamment dans la description de la trajectoire des enfants abandonnés, les données sur caractéristiques des enfants devront être analysées et présentées selon le sexe, l'âge, en ajoutant pour la particularité de handicap, le type de déficience dans un recueil de données descriptif.

**Une méthodologie d'ensemble pour ces attendus devrait être présentée et détaillée dans le dossier de candidature.**

## Calendrier et durée de la mission

La mission sera réalisée en trois étapes étalées sur une durée de six mois (de mai à octobre 2013 inclus), allant du démarrage, de la collecte des données, de la réalisation de l'évaluation du système de coopération, et de ses mécanismes transversaux de la collaboration, et enfin de la remise du rapport.

<u>Etape</u>	<u>Date</u>	<u>Document ou Livrable</u>
<b>Première étape</b>	Avril 2013	Parution des termes de référence
Lancement de l'appel, examen des dossiers déposés,		
Première réunion avec les partenaires	Mai 2013	Modalités de l'approche participative
Collecte des données des thèmes de l'étude descriptive	Mai- Juin 2013	Présentation de la méthodologie
Analyse des résultats et rédaction du chapitre premier du rapport	Juillet et août 2013	
<b>Deuxième étape</b>		Remise du chapitre premier
Deuxième réunion avec les partenaires	Septembre	
Evaluation du système de coopération	Septembre	Présentation de la méthodologie de l'évaluation du système de coopération
<b>Troisième étape</b>		Rapport final
Rédaction du rapport final en incluant les recommandations	Octobre	Réunion avec les partenaires du projet. Restitution des travaux de l'étude au niveau régional et National
Présentation du rapport et atelier de travail du les recommandations avec les partenaires	Fin octobre	

## **Livrables**

Un rapport en trois parties comprenant les chapitres suivants :

### **Chapitre 1 : premier livrable**

Analyse des résultats descriptifs (cf. contenu de l'étude)

**Rappel de la date de dépôt du document : septembre 2013**

### **Chapitre 2 : deuxième livrable**

Evaluation des systèmes de coopération et des mécanismes transversaux de collaboration entre les différents intervenants impliqués dans le parcours de la prise en charge des enfants abandonnés et handicapés.

**Rappel de la date du document : fin octobre 2013**

### **Chapitre 3 : deuxième livrable inclus dans le rapport final**

Recommandations et pistes d'amélioration pour la prise en charge des enfants abandonnés handicapés.

**Rappel de la date du rapport final : fin octobre 2013**

## **Expertise recherchée / profil du consultant**

Il est fait appel à un consultant ou un groupe de consultants (binôme ou trinôme complémentaire) pouvant justifier individuellement ou collectivement des compétences et expériences suivantes :

### **Expertise :**

- Expérience dans le secteur social ou du handicap, en particulier au niveau local
- Connaissance des standards internationaux liés au champ du handicap et aux principaux secteurs d'intervention couverts par le diagnostic (éducation ; insertion professionnelle ; réadaptation ; santé)
- Connaissance du contexte Marocain et des politiques publiques liées au handicap.
- Capacité d'analyse, de synthèse et d'écriture démontrées (fournir la liste des publications éventuelles)
- Capacité à travailler en lien avec des acteurs publics et associatifs.

### **Profil :**

- Diplôme à minima d'un master en sciences sociales, ou en sciences humaines en relation avec le handicap
- Expertise d'évaluation des systèmes d'acteurs
- Connaissance des méthodologies de collecte de données descriptives sur des populations vulnérables
- Expérience des méthodes d'animation de groupes de discussion

- Expérience de la tenue d'entretiens auprès d'enfants handicapés

Les langues de travail sont l'arabe (obligatoire bien adapté au contexte local, darija) et le français.

### Budget de la mission

Le budget global de la consultance ne devra pas excéder 100.000 Dirhams Marocains, à moduler en fonction de l'expérience et du niveau d'expertise du ou des consultant(s). La proposition financière devra inclure les coûts opérationnels de l'enquête (déplacements, hébergement, per diem des enquêteurs, matériel...etc.).

### Constitution du dossier de candidature

Les bureaux d'étude et consultants intéressés devront faire parvenir une offre comportant les documents suivants:

- 1) Une **proposition technique** pour conduire cette mission. Le consultant y exposera tout d'abord sa compréhension des enjeux de la mission et des termes de références. Il proposera un cadre méthodologique où il précisera les références méthodologiques et conceptuelles pour la réalisation des différentes phases (ces références devront être en cohérence avec celles adoptées par Handicap International). Il précisera les données à récolter, une liste des acteurs à rencontrer, les outils méthodologiques à utiliser et proposera un calendrier détaillé pour les différentes phases de sa mission.
- 2) Une **proposition financière** (contradictoire ou en accord avec les présents termes de référence), incluant a minima le détail des honoraires de consultance et des coûts opérationnels de l'enquête (déplacements, hébergement, matériel...etc).
- 3) Le **CV du ou des consultants impliqués** (formation, expertise et expériences dans les domaines mentionnés ci-dessus) ainsi que des références antérieures.

Ces documents devront être envoyés au plus tard **le 30 avril 2013 à 17h00**, aux adresses suivantes :

par voie postale : Ecole Fatima Alfihrya, près de la rue de Marrakech, 80 000 Agadir,

ou par email : Association Enfance Handicapée (AEH) : [ae\\_h\\_agadir@yahoo.fr](mailto:ae_h_agadir@yahoo.fr) et Handicap International, Coordination Agadir : [hicoordo.agadir@mtds.com](mailto:hicoordo.agadir@mtds.com)

Chacune des propositions sera examinée à l'aide d'un système de notation sur 100 points qui se répartit ainsi :

- 40 points se rapportant à la proposition méthodologique : à la partie descriptive et évaluative
- 30 points sur les CV, et les expériences des consultants impliqués : en fonction de la formation et de l'expertise du handicap et de la capacité à conduire la mission de terrain

- 30 points sur la proposition financière (cf. budget de la mission).